

| VEGTLINSHOFFEN |

Permis validé pour Loisiium

Le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté le recours des associations Nartecs et Paysages d'Alsace contre le permis de construire accordé au projet hôtelier Loisiium. Le feuilleton, qui dure depuis 2009, n'est pourtant pas fini.

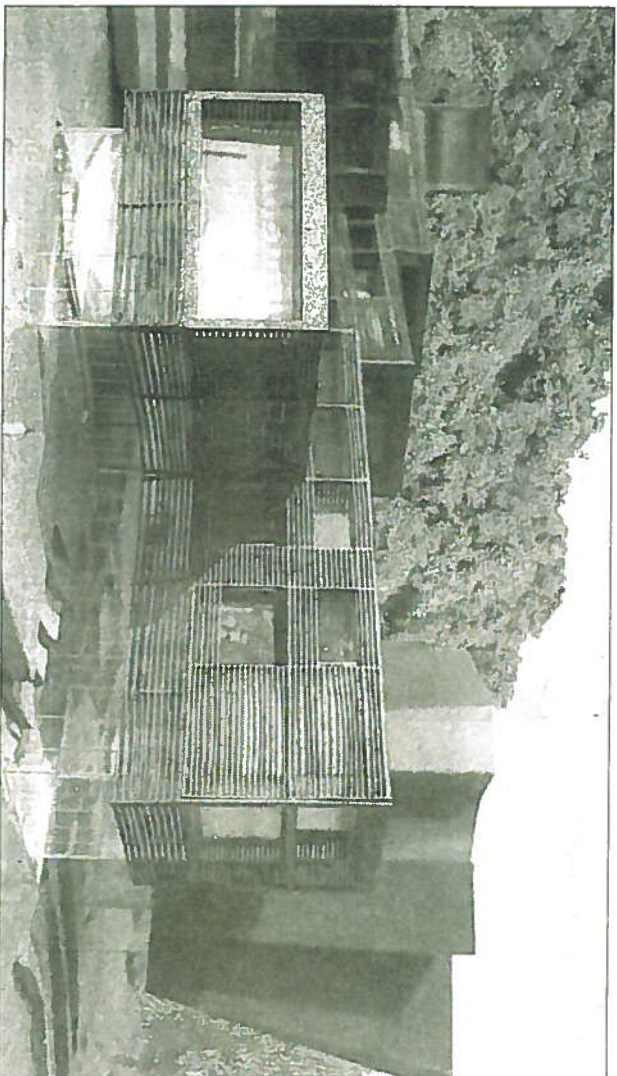
Marie-Lise Perrin

Le projet de complexe hôtelier Loisiium a pris plus de corps hier. Le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté la requête des associations Nartecs et Paysages d'Alsace, qui réclamaient l'annulation du permis de construire accordé à Loisiium en 2010. Les deux associations sont par ailleurs condamnées à payer 2 000 euros chacune à la commune de Voegtlinshoffen pour frais de justice.

« On fera appel »

Une somme « *exceptionnellement élevée* » estime l'avocat de la commune, M^e David Giliig, qui salue un « *jugement à vertu pédagogique* ». En clair, si les associations font appel de cette décision – elles ont deux mois pour le faire – l'addition peut s'avérer encore plus salée. « *On prend acte mais je pense qu'on fera appel. J'attends encore les écrits mais je constate que le tribunal est allé au-delà de ce que le rapporteur public avait demandé, à savoir 500 euros. J'ai l'impression qu'on cherche à nous décourager* » témoigne hier la présidente de Nartecs, Claire Fritz.

Le feuilleton judiciaire entourant ce projet d'hôtel 4 étoiles (prix moyen : 110 euros par nuit) de 84 chambres et 12 suites, ainsi que 1 300 m² dédiés au spa et à une vinothèque, dure en effet depuis six ans. Les



Le complexe hôtelier Loisiium prévoit 84 chambres et 12 suites, ainsi que 1 300 m² dédiés au spa et une vinothèque à côté de l'abbaye de Marbach. Les investisseurs autrichiens ont conté l'architecture des lieux à Steven Holl (en photo, la maquette du projet).

Photo DR/Steven Holl

investisseurs autrichiens Suzanne Kraus-Winckler et Michaël Kraus ont déjà investi plus d'un million d'euros en expertises (L'Alsace du 22 octobre 2011) sur un projet chiffré à 25 millions d'euros au total. Pas étonnant qu'ils tiennent bon depuis 2009, date des premiers recours en justice contre le projet.

Les opposants se sont déjà pourvus en cassation, en juin dernier auprès du Conseil d'État, dans une autre procédure, contre des modifications

du POS et d'une zone naturelle protégée entourant le chantier (L'Alsace du 24 juin 2014).

Recours possibles jusqu'en 2017

S'ils font appel de la décision d'hier au sujet du permis de construire, les recours (cour d'appel de Nancy puis Conseil d'État) peuvent faire durer le suspense judiciaire jusqu'à fin 2016, début 2017. Presque dix ans après que le projet a été présenté à la com-

mune pour la première fois par les investisseurs autrichiens aux commandes de la marque Loisiium.

Du côté de la mairie de Voegtlinshoffen, l'impatience se fait sentir : « *Notre attitude dépendra de la réaction des opposants. S'ils persistent, cela risque de leur coûter très cher financièrement* » prévenait hier le maire Jacques Cattin. Pas sûr qu'il soit entendu par Claire Fritz pour qui : « *ce genre de procédé nous laisse à penser qu'on a raison* »...